BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

Nº 196. - Janvier-Février-Mars 1894.

AVIS.

La prochaine séance aura lieu le Mardi 10 Avril 1894, à deux heures précises, dans la salle de l'ancienne Ecole des Frères, place du Parvis-Notre-Dame.

SENLIS

IMPRIMERIE ERNEST PAYEN — TH. NOUVIAN, SUCCESSEUR 9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1894

OFFICE DE LA VACHERIE

LAPORTE & LEFRANC, 93, Boulevard Sébastopol, PARIS

CHOIX DE VACHERIES DANS PARIS ET BANLIEUE

Depuis 5.000 fr. jusqu'à 100 000 fr.

Seule Maison recommandée par les Chambres Syndicales des Laitiers Nourrisseurs.

ERIE A CÉDER, Paris, quartier riche, 18 Vaches der choix. 250 litres vendus 45 centimes. Installation modèle. Logement de 10 pièces. Maison tenue depuis 40 ans par la même famille.

Bénéfices annuels : 10.000 fr.

On traitera avec 15.000 fr. argent ou garanties.

portes de Paris, 13 vaches, 160 litres vendus AUTRE MAISON 40 centimes. Belle installation. Place à 30 vaches. Vaste logement.

Bénéfices annuels: 4.000 fr.

On traitera avec 8.000 francs espèces ou garanties.

Ecrire à MM. LAPORTE et LEFRANC, 93, boulevard Sébastopol, Paris. SONT VENDUES LES VACHERIES ANNONCÉES PRÉCÉDEMMENT

ETABLISSEMENTS DE LIANCOURT (Oise)

les plus importants de France

pour la Construction des INSTRUMENTS ARATOIRES

BAJA

Ingénieur-Constructeur Breveté S. G. D. G.

SEUL GRAND PRIX. La plus haute Récompense pour les Machines Agricoles françaises à l'Exposition universelle de 1889.

CHARRUES

BISOCS LT TRISOCS

SCARIFICATEURS Extirpateurs.

Herses en tous genres. Rouleaux ondulés et Croskills.



MATÉRIELS

POUR GRANDE CULTURE à Vapeur et par Treuils à Manège.

MATÉRIELS COMPLETS

pour culture rationnelle de la Betterave à sucre.

CHARRUES BRABANTS DOUBLES

NOUVELLE HERSE ECROUTEUSE-EMOTTEUSE

le meilleur des brise-mottes.

ROULEAUX SPECIAUX POUR BETTERAVES - HOUES A CHEVAL

Arracheurs perfectionnés à 1, 2 et 3 lignes.





BULLETIN

DE LA'

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

Nº 196. — Janvier-Février-Mars 1894.

Avis.

La prochaine Séance aura lieu le Mardi 10 Avril 1894, à 2 heures 1/2 précises, dans la Salle de l'ancienne École des Frères, place du Parvis-Notre-Dame.

Composition du Bureau de la Société pendant l'année 1894.

MM. Martin, Léon, président.

Sagny, Isidore, chevalier du Mérite agricole, le vice-président.

Moquet, Adrien, 2º vice-président.

Lefebvre de la Fargue, de Chantilly, secrétaire.

Fautrat, vice-secrétaire.

Moquet, Constant, de Brégy, officier du Mérite agricole, I membres

Roland, Auguste,

du

Bernier, Arthur,

Bureau

Lelièvre, trésorier-archiviste.

Liste par ordre d'admission des Membres de la Société.

- 1. Bataille, Achille, propriétaire au Plessis-Belleville.
- 2. Lefèvre, propriétaire à Ognes, par Nanteuil.
- 3. Cagny, vétérinaire et maire de Senlis, officier du Mérite agricole.
- 4. Mancheron aîné, cultivateur à Saint-Leu-d'Esserent, membre honoraire.
- 5. Bernier, Arthur, propriétaire-agriculteur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
- 6. Moquet, cultivateur à Lévignen, par Betz.

- 7. Sagny aîné, propriétaire à Crépy, chevalier du Mérite agricole (ler Vice-Président).
- 8. Cureau, propriétaire à Mermont, commune de Crépy.
- 9. Devouge aîné, ancien cultivateur à Senlis.
- 10. Parent, ancien cultivateur à Mortesontaine, par Plailly.
- 11. Barre, propriétaire à Plailly.
- 12. Sagny, Léon, cultivateur, maire de Raray, à Senlis.
- 13. Moquet, Constant, conseiller général, officier du Mérite agricole, cultivateur à Brégy, par Nanteuil
- 14. Moquet, Stanislas, propriétaire à Senlis.
- 15. Leduc, Alphonse, propriétaire-cultivateur à Saint-Nicolas, près Senlis.
- 16. Roboüam, vétérinaire, chevalier du Mérite agricole, à Rully, par Barbery.
- 17. Berthélemy, propriétaire à Creil.
- 18. Hervaux fils, cultivateur à Silly-le-Long, par Nanteuil.
- 19. Borde, propriétaire à Saint-Leu-d'Esserent.
- 20. Thirial, cultivateur à Baron.
- 21. Devouge, maire de Brasseuse, chevalier du Mérite agricole, à Senlis.
- 22. Martin, Léon, agriculteur à Ermenonville (Président).
- 23. Lavaux, Paul, cultivateur au Plessis-Belleville.
- 24. Souillard, cultivateur à Crouy-en-Thelle, par Neuilly.
- 25. Thiénard, Louis, cultivateur à Ermenonville.
- 26. Prévost, Athanase, cultivateur à Beaulieu, par Baron.
- 27. Thirion, propriétaire à Senlis.
- 28. Roland, Auguste, agriculteur à Barbery.
- 29. De Morell (baron), conseiller général, maire de Fontaine-les-Corps-Nuds, par Senlis.
- 30. Clanchet, Edouard, à Senlis, membre honoraire.
- 31. Eclancher, maire, directeur de la Sucrerie de Saint-Leu-d'Esserent.
- 32. Boucher, Camille, cultivateur à Barbery.
- 33. Roland, Edmond, cultivateur à Boasne, par Barbery.
- 34. Turquet, Henry, propriétaire à Senlis.
- 35. Boucher-Benoist, Emile, cultivateur à Barbery.
- 36. Lefebvre de la Fargue, chimiste à Chantilly (Secrétaire).
- 37. Poulet, Emile, cultivateur à Duvy, par Crépy.
- 38. Sainte-Beuve, Octave, ancien cultivateur, agent d'assurances à Senlis.
- 39. Duvivier, agriculteur à Russy-Bémont, par Crépy.
- 40. Benoist, Alexandre, cultivateur à Plailly.
- 41. Moquet, Adrien, maire, cultivateur à Montlévêque, par Senlis (2° Vice-Président).

- 42. Parmentier, Ernest, cultivateur à Vez, par Villers-Cotterêts.
- 43. Brochon, propriétaire à Montlévêque, par Senlis.
- 44. Dendeleux, Hippolyte, boulevard Barbes, 7, Paris.
- 45. Dupuis, conseiller général, à Pontarmé, par La Chapelle-en-Serval.
- 46. Gibert, Edouard, maire, cultivateur à Baron.
- 47. Lemoine, maire, cultivateur à Duvy, par Crépy.
- 48. Hervaux, Félix, cultivateur à Fresnoy-le-Luat, par Nanteuil.
- 49. Vigreux, cultivateur à la Villeneuve-sous-Thury, par Betz.
- 50. Vigreux fils, cultivateur à Silly-le-Long, par Nanteuil.
- 51. Patria, cultivateur à Fourcheret, Fontaine-les-Corps-Nuds, par Senlis.
- 52. Roblin, conseiller d'arrondissement, maire de Betz.
- 53. Sarazin, cultivateur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
- 54. Gibert, cultivateur à la ferme de Noue, par Villers-Cotterêts (Aisne).
- 55. Guibert, Adolphe, cultivateur à Antilly, par Betz.
- 56. Garnier, Bernard, cultivateur à Crépy.
- 57. Lefèvre fils, cultivateur à Ognes, par Nanteuil.
- 58. Moquet, Constant, maire, cultivateur à Chevreville, par Nanteuil.
- 59. Pierret, Albert, propriétaire, maire d'Eve, par Le Plessis-Belleville.
- 60. Boisseau, maire de Lagny-le-Sec, par Le Plessis-Belleville.
- 61. Dhuicque, Anatole, cultivateur à Brégy, par Nanteuil.
- 62. Le général duc d'Aumale, à Chantilly.
- 63. Picard, propriétaire à Crépy.
- 64. Fautrat, ancien inspecteur des forêts, à Senlis (Vice-Secrétaire).
- 65. Courtier, cultivateur à Villers-Saint-Genest, par Nanteuil.
- 66. Thiéquot, René, marchand grainetier à Senlis
- 67. Darras père, propriétaire à Villers-Saint-Frambourg, par Senlis.
- 68. Meignen, Paul, cultivateur à Huleux, commune de Néry, par Béthisy-Saint-Pierre.
- 69. Punant, marchand grainetier à Crépy-en-Valois.
- 70. Vincent, Charles, cultivateur à Silly-le-Long, par Nanteuil.
- 71. Garnier, René, cultivateur à Ognes, par Nanteuil-le-Haudouin.
- 72. Corbie, Eugène, cultivateur à Rozières, par Nanteuil.
- 73. Corbie, Emile, cultivateur à Cuvergnon, par Betz.
- 74. Moquet, Charles, cultivateur à Brégy, par Nanteuil.
- 75. Delamarre, vétérinaire, chevalier du Mérite agricole, à Acy.
- 76. Longuet père, propriétaire à Crépy.
- 77. Michon, Gustave, cultivateur à Bouville, par Crépy.
- 78. Duval, cultivateur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
- 79. Delignières fils, cultivateur à Feu, com. de Néry, par Béthisy-St-Pierre.

- 80. Fercot, Thomas, cultivateur à Verberie.
- 81. Davène de Roberval, Maurice, propriétaire, au château de Roberval, par Verberie.
- 82. Mahieux, Jules, cultivateur à Saint-Leu-d'Esserent.
- 83. Caffin, Donatien, propriétaire à Boran.
- 84. Colleaux, propriétaire au Mesnil-Saint-Denis, par Neuilly.
- 85. Parmentier, cultivateur et maire au Luat, par Nanteuil.
- 86. Chartier-Duraincy, cultivateur à Morangles, par Neuilly.
- 87. Chartier-Duraincy, conseiller d'arrondissement, à Neuilly.
- 88. Serrin, conseiller général, à Neuilly-en-Thelle.
- 89. Gaillard, député, à Précy-sur-Oise, ou à Paris, rue de l'Elysée, 22.
- 90. Collinet, maire de Puiseux-le-Hautberger, par Chambly.
- 91. Franck Chauveau, sénateur, 9, rue Crevaux, Paris
- 92. Tesson, cultivateur à Boran.
- 93. Delacour, cultivateur à Chambly.
- 94. Grivot, cultivateur à Boran.
- 95. Boucher, Alfred, cultivateur à Morangles, par Neuilly.
- 96. Trouart, cultivateur à Cires-les-Mello.
- 97. Delamotte, cultivateur à Villers-sous-St-Leu, par St-Leu-d'Esserent.
- 98. Bastin, cultivateur à Boissy-Fresnoy, par Nanteuil.
- 99. Bataille (Achille), cultivateur à Borest, par Senlis.
- 100. Meignan, Léon, cultivateur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
- 101. Parmentier, Prosper, cultivateur à Raray, par Barbery.
- 102. Heaumé, cultivateur à la ferme des Haies, commune de Saint-Maximin, par Creil.
- 103. Duval, Louis, cultivateur à la Grange-au-Mont, par Crépy.
- 104. Gatté, Zacharie, maire, cultivateur à Rozières, par Nanteuil.
- 105. Roland, Léon, cultivateur, chevalier du Mérite agricole, à Courtillet, par Senlis.
- 106. Moquet, Eugène, cultivateur à Balagny-Chamant, par Senlis.
- 107. Delaunay, Georges, cultivateur à Rully, par Barbery.
- 108. D'Hédouville (le vicomte Louis), propriétaire à Chantilly.
- 109. Rommetin, cultivateur et maire au Plessis-Belleville.
- 110. Rudault, propriétaire à Nanteuil-le-Haudouin.
- 111. Chezelles (le vicomte Arthur de), château de Boulleaume, près Chaumonten-Vexin (Oise).
- 112. Chezelles (le vicomte Gaëtan de), maire, propriét. à Glaignes, par Crépy.
- 113. Delorme fils, cultivateur à Rozières, par Nanteuil.
- 114. Bernier fils, cultivateur à Sennevières, par Nanteuil.

- 115. Sainte-Beuve, Henry, cultivateur à Nanteuil.
- 116. Dubourg fils, cultivateur à Silly-le-Long, par Nanteuil.
- 117. Corbie, Léon, cultivateur et maire à Montagny, par Nanteuil.
- 118. Chevallier, cultivateur à Ormoy-Villers, par Crépy.
- 119. Decaux, Paul, propriétaire à Hérivaux, par Luzarches (S.-et-O.).
- 120. Benoist, Olivier, ancien notaire, à Senlis.
- 121. Frémy, propriétaire à Seulis.
- 122. L'Hoste, cultivateur à Versigny, par Nanteuil.
- 123. Parent fils, cultivateur à Mortefontaine, par Plailly.
- 124. Heurlier fils, cultivateur à Thury-en-Valois, par Betz.
- 125. Dumont, Léon, cultivateur à Thury-en-Valois, par Betz.
- 126. Chastaing, Eugène, pharmacien à Senlis.
- 127. Leroy, régisseur de la ferme d'Ognon, par Barbery.
- 128. De Savignies, Gaston, propriétaire et maire à Coye.
- 129. Aumont, Paul, propriétaire-éleveur à Chantilly.
- 130. Seillière (le baron), au château de Mello, par Cires-les-Mello.
- 131. Périer-Borde, à Saint-Leu-d'Esserent.
- 132. Obry, cultivateur à Creil.
- 133. Mancheron, féculier à Pont-Sainte-Maxence.
- 134. Turquet, J.-B., conseiller d'arrondissement, à Avilly, par Senlis
- 135. Turquet, Alphonse, propriétaire à Saint-Firmin, par Chantilly.
- 136. Bingant, cultivateur à Ver, par Le Plessis-Belleville.
- 137. Ferry, Constant, cultivateur et maire à Trumilly, par Crépy.
- 138. Lécuyer, meunier à Senlis.
- 139. Hervaux, adjoint au maire de Senlis, chevalier du Mérite agricole.
- 140. Meignan, agent d'assurances à Clermont.
- 141. Delaunay, Paul, cultivateur et maire à Chamicy, Rully, par Barbery.
- 142. Roland, Félix, cultivateur à Barbery.
- 143. Roland, Emile, cultivateur à Montépilloy, par Barbery.
- 144. Berdin, conseiller général, à Pont-Sainte-Maxence.
- 145. L'Hoste, négociant à Davy, par Crépy.
- 146. Tartier, cultivateur à Eve, par Le Plessis-Belleville.
- 147. Cambacérès (le comte de), propriétaire, 3, rue Colbert, à Versailles.
- 148. Coster (le baron), propriétaire à Senlis.
- 149 Leroy, Amédée, cultivateur à Brégy, par Nanteuil.
- 150. Leloup, Eugène, cultivateur et maire à Bouillancy, par Acy.
- 151. Toupet, Eugène, cultivateur à Fontenailles, commune de Vez, par Villers-Cotterêts.
- 152. Radziwill (le prince Constantin de), au château d'Ermenonville.

- 153. Hervaux, Olivier, cultivateur à Betz.
- 154. Moquet, Albert, cultivateur à Feigneux, par Crépy.
- 155. Menot, Alphonse, constructeur, chevalier du Mérite agricole, à Acy.
- 156. Proffit, Anatole, cultivateur à Bouillancy, par Acy.
- 157. Boisseau, Lucien, cultivateur à Chantemerle, commune de Lagny-le-Sec, par Le Plessis-Belleville
- 158. Devouge fils, cultivateur à Brasseuse, par Barbery.
- 159. Collinet, cultivateur à La Villeneuve-sous-Thury, par Betz.
- 160. Delury, régisseur de la ferme de la Gatelière, à Senlis.
- 161. Margry, Amédée, propriétaire à Senlis.
- 162. Havard, cultivateur à Bouillancy, par Acy.
- 163. Lelièvre, secrétaire de la sous-préfecture, à Senlis (Trésorier).
- 164. Lefebvre-Lessieux, ingénieur au Moncel, com. de Pontpoint, par Pont.
- 165. Pommier, négociant à Pont-Sainte-Maxence.
- 166. Longuet, Frédéric, cultivateur, chevalier du Mérite agricole, à Marolles, par La Ferté-Milon.
- 167. Parmentier, Edme, à Saint-Mard, par Villers-Cotterêts.
- 168. Huraux, cultivateur à Mermont, commune de Crépy.
- 169. Duchauffour, cultivateur à Bray, commune de Rully, par Barbery.
- 170. Havy, cultivateur à Saint-Gervais-Pontpoint, par Pont.
- 171. Perceval, cultivateur à Verneuil, par Creil.
- 172. Oury, cultivateur, maire de Boullarre, par Betz.
- 173. Levasseur, cultivateur à Villevert-Senlis.
- 174. Boufflerd, cultivateur à Réez-Fosse-Martin, par Acy.
- 175. Gandillon, ingénieur-constructeur à Senlis.
- 176. Bataille (Louis), cultivateur au Plessis-Belleville.
- 177. Ducerf, cultivateur à Chevreville, par Nanteuil.
- 178. Maurice, cultivateur à Macquelines, commune de Betz.
- 179. Gibert, cultivateur à Billemont, commune d'Autheuil, par La Ferté-Milon (Aisne).
- 180. Deblois, cultivateur à Ducy, par Nanteuil.
- 181. Triboulet, Albert, cultivateur à Bargny, par Betz.
- 182. Proffit, cultivateur à La Grange-aux-Bois, commune de Thury, par Betz
- 183. Proffit, cultivateur à Mareuil-sur-Ourcq.
- 184. Cartier, cultivateur et maire à Ormoy-le-Davien, par Betz.
- 185. Duru, cultivateur, maire à Gondreville, par Betz.
- 186. Delire, cultivateur à Gondreville, par Betz.
- 187. Courtier fils, cultivateur à Villers-Saint-Genest, par Nanteuil,
- 188. Duplessier, cultivateur à Ducy, par Nanteuil.

- 189. Petit, Pierre, cultivateur à Béthancourt, par Crépy.
- 190. Gérard, Albert, propriétaire à Nanteuil.
- 191. Benoist, Paul, cultivateur à Plailly.
- 192. Henneguy, Pierre, cultivateur à Saînt-Leu-d'Esserent.
- 193. Gentil, ingénieur-agronome à Chantilly.
- 194. Mouy, pharmacien de 1^{re} classe à Senlis.
- 195. Gréhan, cultivateur à Crépy.
- 196. Naze, cultivateur à Crépy.
- 197. Michon, Charles, cultivat.-distillat. à la ferme de St-Germain, à Crépy.
- 198. Longuet, Emile, cultivateur à Russy-Bémont, par Crépy.
- 199. Rosin, cultiv., conseiller d'arrondissement à Ormoy-Villers, par Crépy.
- 200. Hurand, cultivateur à Rouvres, par Betz.
- 201. Bocquillon, cultivateur à Baron.
- 202. Prévost, cultivateur à Auger-Saint-Vincent, par Crépy.
- 203. Sagny, René, cultivateur au Murger, par Verberie.
- 204. Devouge, Eugène, cultivateur à Fay, par Béthisy-Saint-Pierre.
- 205. De Marcillac, à Bessemont, par Villers-Cotterêts.
- 206. Prévost, Edouard, cultivateur à Beaulieu, par Baron.
- 207. Roland, Henri, cultivateur à Beaulieu-le-Neuf, par Baron.
- 208. Debarle, Auguste, cultivateur à Acy-en-Multien.
- 209. Gatté, Jules, cultivateur à Sainte-Luce, par Béthisy-Saint-Pierre.
- 210. Corbie, Ernest, cultivateur à Silly-le-Long, par Nanteuil.
- 211. Vantroys, licencié en droit, ancien avoué à Senlis.
- 212. Grison, cultivateur à Auger-Saint-Vincent.
- 213. De Sancy de Parabère, propriétaire à Boran.
- 214. De Cornois, fabricant de sucre à Vauciennes, par Villers-Cotterêts.
- 215. Bataille (Frédéric), cultivateur à Lagny-le-Sec.
- 216. Dupille (Gustave), cultivateur à Lagny-le-Sec.
- 217. Véret, cultivateur à Ully-Saint-Georges.
- 218. Lefèvre, cultivateur à Neuilly-en-Thelle.
- 219. Picard, cultivateur à Neuilly-en-Thelle.
- 220. Rouzé, maire de Chambly.
- 221 Mercier-Grivot, cultivateur à Lamberval, par Neuilly.
- 222. Lheurin fils, cultivateur à Boran.
- 223. Roland père, propriétaire à Beaulieu, par Baron.
- 224. Bénard, cultivateur à Chambly.
- 225. Mareuil (le comte de), prop. à Puiseux-le-Hauberger, par Chambly.
- 226. Ribes (le comte de), propriétaire, maire de Belle-Eglise, par Chambly.
- 227. Biet, Louis, cultivateur au Mesnil-Saint-Denis, par Neuilly.

- 228. Mercier, Jules, cultivateur à Morangles, par Neuilly.
- 229. Dufay, cultivateur à Dieudonne, par Chambly.
- 230. Gottrand, César, cult. à Montlaville, commune de Verneuil, par Creil.
- 231. Flandin, constructeur à Chambly.
- 232. Griffé, propriétaire à Chambly.
- 233. Vaquez, cultivateur-propriétaire à Crouy-en-Thelle, par Neuilly.
- 234. Murat (le prince), propriétaire à Chambly.
- 235. Auvert, Eugène, cultivateur à Chambly.
- 236. Chenain, Jules, notaire à Chambly.
- 237. Waru (de), propriétaire au château de la Belle-Fontaine, par Senlis.
- 238. Vervelle, cultivateur à Villeneuve-sur-Verberie, par Verberie.
- 239. Toullier, Edmond, cultivateur à Verneuil
- 240. Veckman, constructeur à Crépy.
- 241. Lavaux, cultivateur au Plessis-Belleville.
- 242. Nolle, cultivateur à Droizelles, par Nanteuil.
- 243. Mauger, géomètre diplômé, à Chantilly.
- 244. Bergeron, cultivateur à Fontaine-les-Corps-Nuds, par Senlis.

Instituteurs.

245. Lavallée, instituteur à Borest, par Senlis.

Sociétés correspondantes :

- 1. Le Bulletin de la Société agricole, horticole et industrielle de Beauvais.
- 2. L'Agronome praticien, de la Société d'agriculture de Compiègne.
- 3. Le Bulletin de la Société d'agriculture de Clermont.
- 4. Le Bulletin de la Société d'horticulture de Senlis.
- 5. Le Bulletin du Comité archéologique de Senlis.
- 6. Le Bulletin-Journal de la Société d'agriculture de l'Allier, à Moulins.
- 7. Le Cidre et le Poiré (1), à Argentan (Orne).
- 8. La Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, place Saint-Hilaire, 4, à Rouen.
- 9. Le Comice agricole de Béthune (Pas-de-Calais).
- 10. La Société d'agriculture de Melun.
- 11. Le journal La Pomme de Terre, 12, rue Saint-Amand, à Anzin-les-Valenciennes.
- 12. Le Bulletin agricole de Mantes, place de la République.

⁽¹⁾ Nous recommandons à nos collègues ce journal, qui, au triple point de vue scientifique, pratique et commercial, est d'un grand intérêt.

Par Abonnement:

- 1. Le Bulletin de la Société des Agriculteurs de France, 1, rue Le Peletier, à Paris.
- 2. Le Journal de l'Agriculture, 2, carrefour de l'Odéon, à Paris.
- 3. La Réforme Economique, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.
- 4. Le Travail National, 1, place Boiëldieu, à Paris.
- N. B. Les Sociétés correspondantes sont invitées à adresser les journaux et communications d'intérêt général à M. Lefebure de la Fargue, Secrétaire de la Société d'agriculture, à Chantilly (Oise).

Compte-Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 1894.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON MARTIN.

Sont présents au Bureau : MM. Léon Martin, Sagny, A. Roland et Lefebvre de la Fargue,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire procède au dépouillement de la correspondance écrite et imprimée, et fait remarquer un article de M. Grandeau, sur l'avilissement des prix du blé. Pour ce maître, la cause dominante de la crise actuelle tient à un défaut d'équilibre entre les chiffres des quantités de froment récoltées ou importées depuis dix ans et la consommation, d'où un stock invisible de l'épuisement duquel dépend en grande partie la cessation de la situation présente.

Sont proclamés Membres de la Société:

- M. Mauger, géomètre diplômé à Chantilly (présenté par MM. Lefebvre de la Fargue et Lelièvre).
- M. Bergeron, cultivateur à Fontaine-les-Corps-Nuds (présenté par MM. Léon Martin et A. Roland).
- M. Rosin s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et se met à la disposition du Bureau pour les travaux se rattachant aux questions à l'ordre du jour.

Renouvellement partiel du Bureau.

M. Léon Martin, président, et Lefebvre de La Fargue, secrétaire, sont réélus pour les mêmes fonctions.

M. le Président rappelle que sur la demande de M. Sagny, et pour le décharger d'un surcroît de fatigues aux époques de concours, il doit être procédé à la nomination d'un deuxième vice-président.

M. Adrien Moquet, lauréat de la prime d'honneur en 1884 dans le canton de Senlis, est nommé à l'unanimité des membres présents et reçoit les félicitations de ses collègues.

Revenant à l'ordre du jour, M. le Président met en discussion les droits sur le blé d'importation. Un membre, laissant les détails, oubliant les clochers et même les frontières, ne voyant de l'humanité que l'ensemble et sa marche ascensionnelle, estime que la production doit s'équilibrer d'ellemême, que dans un temps plus ou moins éloigné les Américains seront assez nombreux pour consommer tout leur blé, et qu'après tout, d'ici là, le droit actuel de 5 francs est bien suffisant.

Après une assez longue, mais très courtoise discussion, l'Assemblée, à l'unanimité moins une voix, déclare insuffisant le droit fixe de 5 francs et même de 8 francs, et demande qu'il soit remplacé par des droits gradués variant automatiquement, sans intervention des pouvoirs publics, centime par centime, inversement au cours moyen des marchés français. Ce qui, en faisant abstraction des cours intermédiaires, donnerait la graduation suivante:

Prix du blé	30 fr.	le quintal;	droit d'entrée	0 fr.
	29			1
-	2 8	_	4	2
• • • • • • • • •	21	• • • • • • • • •		0
	20			10
	20			10

M. le Président donne communication de la lettre suivante de M. Roussel, secrétaire de la Société d'agriculture de Clermont:

Léglantiers, le 3 Janvier 1894.

Monsieur le Président,

Vous savez sans doute que la Société des Agriculteurs de France ouvre cette année dans notre département un concours entre les agriculteurs, fermiers,

propriétaires ou métayers, dont la moyenne des terres emblavées en céréales (froment, seigle, orge, avoine, escourgeon, etc.) est de huit à douze hectares chaque année et dont le rendement en blé est le plus considérable. La contenance minima en blé devra être d'un quart de la contenance totale en céréales.

Une somme de mille francs, provenant des intérêts d'un legs fait à la Société par M. Destrais, sera distribuée aux lauréats en un ou plusieurs prix, suivant la volonté du testateur.

M. le comte de Luçay, vice président de la Société des Agriculteurs de France, me charge de vous prier de vouloir bien faire connaître l'existence de ce concours dans votre arrondissement, par tous moyens en votre pouvoir, et de me désigner deux agriculteurs pour faire partie du jury de ce concours, après vous être assuré au préalable de leur acceptation.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. U. ROUSSEL.

MM. Léon Sagny, de Raray, et Adrien Moquet, sont désignés par leurs collègues, qui espèrent qu'ils voudront bien accepter cette lourde et délicate mission, comme juges pour l'attribution des prix Destrais dans le département de l'Oise.

Les membres du Bureau de la Société sont délégués pour représenter la culture de l'arrondissement à la réunion générale de la Société des Agriculteurs de France.

M. le Président communique un projet de lettre à M. le Préfet sur la répression du vagabondage. Cette lettre, fortement appuyée par l'assemblée, sera adressée immédiatement à M. le Préfet et insérée au Bulletin.

La séance se termine par une causerie sur la nécessité de faire aboutir le plus vivement possible le projet de loi sur les distilleries agricoles.

Le Secrétaire,

Le Président,

X. LEFEBVRE DE LA FARGUE.

Léon MARTIN.

Répression du vagabondage.

A l'issue de la séance du 9 janvier, la lettre suivante a été adressée à M le Préfet :

Monsieur le Préfet,

La Société d'Agriculture de Senlis, dans sa séance du 9 janvier 1894, a adopté la proposition suivante relativement au vagabondage dans les campagnes;

Considérant que le vagabondage augmente dans des proportions considérables; Que dans chaque commune rurale il y a journellement de dix à vingt vagabonds mendiant du pain, de l'argent ou un asile pour la nuit;

Que la répression ordonnée par votre arrêté est matériellement impossible;

Que, du reste, la gendarmerie se refuse à les arrêter et le parquet à les poursuivre;

Qu'il y a lieu cependant de mettre un terme à cette pratique qui démoralise la population, lui fait perdre l'habitude du travail et met en danger la sécurité publique.

Considérant qu'en fait, les cultivateurs paient un lourd impôt à ces mendiants, soit en pain, soit en argent, soit en secours de toute espèce pour accouchements, maladies, blessures, etc.;

La Société émet le vœu que le département établisse un dépôt de mendicité pour tous les mendiants récidivistes ;

Et, pour des raisons d'économie, et aussi pour faire impression sur la population, que ce dépôt soit placé, s'il est possible, en Algérie et que le travail y soit obligatoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, etc.

LEFEBVRE DE LA FARGUE, Secrétaire. Léon Martin,

Président.

Les Distilleries agricoles.

M. Léon Martin vient d'adresser la lettre suivante aux Présidents des Sociétés d'Agriculture :

Monsieur le Président et cher Confrère,

Permettez-moi d'attirer votre attention et celle de votre Société sur la question des distilleries agricoles; elle présente selon nous, et nous sommes tous agricultures, un intérêt considérable pour l'agriculture; elle a malheureusement contre elle de puissants industriels, mais l'appui de l'agriculture tout entière ne peut lui faire défaut; et je viens solliciter celui de la Société d'Agriculture que vous présidez. La Société des Agriculteurs de France a déjà émis un vote dans ce sens, nous vous demandons le vôtre et nous sommes sûrs qu'avec celui des Sociétés d'Agriculture nous obtiendrons facilement celui du Parlement.

Veuillez agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

LÉON MARTIN, Ancien Député, Président du Syndicat des Distillateurs Agricoles.

PROJET DE LOI SUR LES DISTILLERIES AGRICOLES

Texte voté par la Commission instituée à cet effet au Ministère de l'Agriculture et adopté dans sa séance du 7 Juin 1893.

ARTICLE 1er.

On désigne sous le nom de distillerie agricole :

l° Celle qui est installée par un cultivateur sur son exploitation rurale et dans laquelle celui-ci met exclusivement en œuvre des produits de son sol et emploie les résidus de sa fabrication à la nourriture de ses animaux, puis le fumier provenant de ceux-ci à la fumure de ses terres;

2° Celle qui met exclusivement en œuvre des matières produites par plusieurs cultivateurs associés dans ce but et dont les résidus, rendus à chacun d'eux, sont employés à la nourriture des animaux, et le fumier provenant de ceux-ci à la fumure des terres;

3° Est assimilé au distillateur agricole le propriétaire ou exploitant d'un fonds rural qui met en œuvre les vins, cidres, poirés, lies, marcs, cerises et prunes provenant exclusivement de sa récolte.

Art. 2.

Est également considérée comme distillerie agricole celle qui distille les produits provenant de terres situées dans un rayon de 10 kilomètres autour de l'usine et qui rend aux cultivateurs ayant fourni la matière première la totalité des résidus de sa fabrication pour la nourriture du bétail.

ART. 3.

Une prime sera accordée, en déduction de l'impôt de consommation, dans des conditions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique.

ART. 4.

Le montant de ces primes sera fixé d'après le tableau suivant :

Catégories d'après la production annuelle.	Taux de la prime.
Distilleries produisant de 1 à 50 litres	p. */. 50
Distilleries produisant de 51 à 100 litres	$\begin{array}{c} 25 \\ 20 \end{array}$
Distilleries produisant de 11 hectolitres à 50 hectolitres	18
Distilleries produisant de Distilleries produisant de 101 hectolitres à 250 hectolitres	$15 \\ 12,5$
Distilleries produisant de 251 hectolitres à 500 hectolitres	10'.
Distilleries produisant de 501 hectolitres à 1.000 hectolitres Distilleries produisant de 1.001 hectolitres à 2.000 hectolitres	$\frac{8}{6}$
Distilleries produisant de 2.001 hectolitres à 3.000 hectolitres	4
Distilleries produisant de 3.001 hectolitres à 5.000 hectolitres	2

Les bouilleurs de cru sont assimilés, pour le taux de la prime, aux distillateurs de la catégorie dans laquelle leur production les classe, déduction faite de la quantité indemne qui leur est accordée à titre de consommation familiale.

ART. 5.

Le taux de la prime est réduit de 25 °/ $_{\circ}$ pour les distillateurs indiqués dans l'article 2, dont la production est supérieure à 500 hectolitres.

ART. 6.

Le taux de la prime est majoré de $10~^\circ/_\circ$ pour les distillateurs produisant de 101 à 3.000 hectolitres qui mettent uniquement en œuvre des tubercules auxquels on pourra ajouter, pour l'amélioration des drèches, une certaine quantité de seigle ou d'orge indigène sous la forme de malt, dans une proportion maximum de $10~^\circ/_\circ$.

ART. 7.

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la présente loi.

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser à M. Léon Martin, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Le Ministère des Travaux publics a mis à ma disposition un certain nombre d'exemplaires de l'Album de statistique graphique, années 1888 et 1889, publié sous ses auspices.

J'ai pensé que ces deux volumes pourraient prendre utilement place dans la bibliothèque de votre Société. Vous les recevrez prochainement par la poste et je vous serai reconnaissant de m'en accuser réception.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes. Pour le Ministre et par son ordre :

> Le Chef de Bureau, Saint-Arroman.

M Léon Martin a reçu les deux volumes quelques jours après, et a adressé ses sincères remerciements à M. le Ministre.

Comptes des Recettes et Dépenses pendant l'année 1893

RECETTES

Excédent de 1892	107	77	1		
Cotisation arriérée de 4892		»»			
Subvention de l'Etat	800	»»		4.044	4 2
— du Département	700	»»		4.014	40
Cotisations de 4893	2.392	»»	1		
Intérêts des fonds placés et rentes sur l'	Eta1 34	68	1		
DEP	ENSES				
Avances faites par le Secrétaire en 4892	29	10	1		
Abonnement au Journal d'Agriculture		90			
Cotisation à la Société des Agriculteurs (le France. 20	75	1		
 à l'Association de l'Industrie 		»»	1		
Abonnement à la Réforme économique .	30	»»			
Imprimés : M ^{me} veuve Payen	66	» »	\)	784	80
— : M. Nouvian	345	75			
Frais de visite des fermes		»»			
Indemnité au Caissier		»»	1		
Entretien du local des séances	20	» »	1		
Affranchissements, ports et menus dépe	nses 23	30	1		
Excédent de recettes au 34 dé	cembre 4893			3.259	65

Certifié par le Caissier-Archiviste soussigné, Senlis, le 9 Janvier 1894.

Signé: A. LELIÈVRE.

Vu et arrêté le même jour par la Société.

Le Secrétaire,

Signé: X LEFEBVRE DE LA FARGUE.

Le Président,

Signe: Léon MARTIN.

Budget des Recettes et des Dépenses pour l'année 1894.

RECETTES

Excédent de 1893			
Cotisations arriérées	50 »»	1	
Cotisations arriérées	2.450 »»	1	
Rentes sur l'Etat	43 »»)	7.372 65
Subvention de l'Etat	800 »»		
Subvention du Département	700 »»	1	
Rentes sur l'Etat	100 »»	/	

DÉPENSES

Abonnement au Journal d'Agriculture pratique	. 20 90	1	
Cotisation à la Société des Agriculteurs de Franc	e 20 75	1	
Cotisation à l'Association de l'Industrie française	. 30 »»	1	
Abonnement à la Réforme économique	. 30 »»		7 970 CK
Entretien du local des séances	. 20 »»		7.372 65
Imprimés	. 4.400 »»	1	
Indemnité au Caissier	. 450 »»	1	
Encouragement à l'Agriculture	. 6.001 »»	1	

Présenté par le Bureau et arrêté par la Société. Senlis, le 9 Janvier 4894.

Le Secrétaire,

Signé: X. LEFEBVRE DE LA FARGUE.

Le Président, Signé: Léon MARTIN.

Revue,

PAR X. LEFEBURE DE LA FARGUE.

Droits sur le Blé. — Phosphates de Bretagne. — Les Pots à Lait. Destruction des Vers blancs. — Tourbe-Litière. — Batteuse Albaret.

Droits sur le Blé. — Tout prend fin, même les discussions de la Chambre. La loi sur le tarif du blé est votée. Loi d'attente dont le principal effet sera de donner un peu de courage aux producteurs. Nous avons vu à propos de cette discussion les neuf dixièmes des journaux, petits ou grands, chanter la gloire et les bienfaits du libre-échange; on se serait cru aux beaux jours du Panama. Nos sans-Patrie n'ont même pas hésité à jouer de l'alliance russe comme suprême manœuvre. La Russie sait très bien que si ses céréales sont atteintes par nos taxes, nombre d'autres produits moscovites entrent chez nous en franchise : la laine, le lin, les étoupes, etc. Nos importations annuelles de Russie sont en moyenne de 200 millions de francs; nos exportations de 12 millions.

Aujourd'hui la Russie trouve que la continuation de la guerre des tarifs avec l'Allemagne lui serait préjudiciable et que son agriculture éprouverait de grands avantages à recouvrer le marché allemand; nous ne pouvons que nous féliciter, d'autant plus que nous bénéficierons dans les deux pays de toutes les réductions de tarifs que va consacrer leur nouvel accord.

Dans cette grosse affaire de droits sur le blé, le Ministère s'est montré savorable à nos intérêts, encore que l'argument des meuniers que M. Viger

a invoqué pour combattre la taxe graduée, qu'il considère comme devant favoriser la spéculation, ne soit pas d'une netteté absolue.

Le Sénat a eu le bon esprit de ne pas reprendre une discussion qui n'aurait pu que retarder la promulgation de la loi et permettre de nouveaux arrivages de grains.

Nous voulions un tarif gradué, nous avons un tarif mobile, trop mobile, dit M. Méline: « A la moindre hausse, un de nos collègues montera à la tribune et, sous le coup d'une panique soigneusement entretenue par la spéculation, il demandera un abaissement de droit. Et on ne se contentera pas d'un abaissement comme celui que nous demandons, proportionnel à l'abaissement du prix du blé, on ne met pas la machine parlementaire en mouvement pour si peu. » Aussi, faut-il entretenir dans le monde agricole le mouvement d'opinion qui finira par imposer aux pouvoirs publics l'établissement du droit gradué.

Gisement de Phosphates d'os, en Bretagne. — Le rapport fait dernièrement à l'Académie des sciences par notre illustre géologue, M. de Lapparent, jette un nouveau jour sur la sauvage poésie de l'époque préhistorique dans nos contrées. Des fouilles faites près de Valognes ont mis à nu, sur une étendue considérable, des animaux dont les restes attestent les monstrueuses dimensions. Les os n'ont subi qu'une décomposition partielle et ils ont conservé leur phosphate de chaux sous une forme parfaitement assimilable qui constitue leur supériorité sur les phosphates fossiles, supériorité constatée déjà par des essais pratiques. Les usines d'extraction et de pulvérisation sont installées.

C'est une véritable fortune pour la Basse-Normandie et la Bretagne, dont le sol est si pauvre en phosphate, que la découverte de ces gisements sur place!

Les Pots à lait. — Nous savons tous que les ménagères ont des préférences pour certains pots à lait qui rendent plus de crême que d'autres.

Nous trouvons dans le Journal de l'Agriculture une note qui donne raison aux ménagères. Un professeur d'agriculture de la Haute-Marne s'est procuré dans le village de Wassy les deux pots les plus réputés et deux autres, de même fabrication, mais sans notoriété. On mit le même lait dans les quatre vases et, après cinquante heures, les deux pots de choix ont donné 20 0/0 de crême en plus.

Les mêmes expériences, répétées avec des vases en terre de Wassy, grès et porcelaine, ont permis d'arriver aux conclusions suivantes :

La forme du pot ne modifie en rien le rendement en crême, encore que la forme évasée soit la plus convenable;

La porcelaine donne en moyenne $10\ 0/0$ de crême de plus que les grès et terres;

Les vases en grès et terres doivent toujours être de pâte bien homogène, bien cuite et bien lisse à l'intérieur.

Destruction des Vers blancs par la Muscardine. — Nos lecteurs se rappellent encore le peu d'enthousiasme que la Société a manifesté quand M. Le Moult, l'inventeur de la muscardine, est venu nous en exposer les effets terribles pour la destruction des vers blancs. Aujourd'hui, non seulement on ne fait plus de couvées de muscardine, mais quinze départements adonnés à la sériciculture demandent l'interdiction de son emploi dans les terres; parce que, virulente en certaines circonstances pour les vers blancs, elle l'est davantage encore pour les vers à soie, et ses spores peuvent être transportées par le vent sur les feuilles de mûrier. Cette interdiction est maintenant sans objet, croyons-nous; car les essais d'infection de vers blancs ont donné des résultats absolument nuls. Les départements de la Seine et de Maine-et-Loire, qui ont alloué mille francs aux promoteurs et confié la conduite des opérations à des hommes d'une réelle valeur, sont aujourd'hui suffisamment renseignés : la muscardine, dit le Conseil général de Maine-et-Loire, est un moyen peu sérieux de détruire les vers blancs.

La Litière de tourbe et le Colonel Basserie. — Le colonel tient bon. Pour se débarrasser d'un vétérinaire estimant que l'humidité d'un fumier datant de huit à dix jours est favorable à la conservation de la corne et au fonctionnement du sabot du cheval, il l'engage, par mesure d'hygiène, à p.... dans ses bottes. L'altération du sabot est le premier grief de M. Basserie contre la tourbe d'outre-Rhin. Les partisans de ce fumier lui donnaient d'abord une durée de six semaines sous les pieds des chevaux, puis un mois, quinze jours, dix jours. Aujourd'hui, M. Paul Genay trouve que sept jours c'est trop, et M. Vincent fait enlever tous les jours les parties de tourbe mouillées d'urines.

La litière de tourbe, d'après l'un de ses partisans avoués, le médecinvétérinaire Mesnard, a pour effet, sous l'influence de l'urine devenue ammoniacale, de désagréger la corne, d'amollir la fourchette et d'empêcher les clous de tenir solidement. Que cet effet se constate après huit jours, quinze jours et même un mois, il n'en est pas moins vrai que l'action nocive commence dès le premier jour de contact des pieds des chevaux avec la tourbe. C'est une raison suffisante de ne pas l'employer, Le second grief est l'impossibilité de tenir en bon état de propreté les écuries à la tourbe : les chevaux sont sales, les pansages longs; quant aux vaches, sous l'action irritante de l'acide osmique qui se dégage dans l'atmosphère, elles s'agitent, et pour peu que leurs queues soient souillées, elles se pralinent toutes les parties du corps, même les mamelles, et les maladies des trayons ont quelquefois pour cause les souillures apportées par la queue.

Le troisième grief n'est pas moins sérieux : c'est l'importation possible de la morve par la tourbe. Et d'abord, M. Basserie donne au virus morveux, d'après M. Ulysse Gosselin, médecin en chef de l'hôpital de Caen, une durée d'au moins cinq mois. Il rappelle que la cavalerie allemande a laissé la morve partout où elle est passée; que le 6° cuirassiers, dont l'effectif se reconstituait à Senlis, a perdu dans les écuries de Versailles jusqu'à ses derniers chevaux morts en 1873. Il explique que la tourbe de Hollande et des vastes marais du nord de l'Allemagne se transporte par bateaux, et que la morve est en permanence dans les écuries de halage; que la tourbe, par le transbordement dans les gares ou ports d'embarquement, peut se charger de virus et devenir un véritable agent de transmission.

S'il fallait conclure, nous dirions que la tourbe-litière, par son origine complexe et les accidents du parcours, expose le cultivateur qui en fait usage à bien des surprises.

Que le patriotisme du colonel Basserie donne à ses attaques contre la tourbe allemande une allure de charge de cavalerie, nous l'admettons volontiers; mais il a son autorité personnelle, il nomme ses témoins, et entre ses affirmations et celle des courtiers allemands, nous ne saurions hésiter.

Nouvelle Batteuse Albaret-Lefebvre. — Cette batteuse, qui figurait au dernier Concours de Paris, destinée à rendre le blé vanné et bon pour la vente, a été construite pour donner les mêmes résultats que les grandes batteuses. Tout en n'employant qu'une force de trois ou quatre chevaux, elle peut battre 250 gerbes de blé à l'heure.

Pour actionner cette batteuse, la maison Albaret offre une petite locomobile de la force de quatre chevaux d'un mécanisme simple et étudié en vue d'éviter les réparations.

Culture de la Pomme de terre.

Champs de démonstration organisés dans le département de l'Oise, en 1893.

M. Alexandre, notre aimable professeur d'agriculture, a bien voulu nous communiquer la note suivante, que nous sommes heureux de publier.

Le Secrétaire, X. L.

Nous donnons ci-dessous le compte-rendu des résultats obtenus dans les divers champs de démonstration, d'après les rapports qui nous ont été adressés et les analyses que nous avons fait opérer.

Quelques espèces semblent venir en première ligne, tant au point de vue du rendement en poids que de la production en fécule; malheureusement la sécheresse persistante a été très défavorable à la bonne venue de la pomme de terre, sa végétation normale a subi des perturbations profondes, et on ne peut tirer des résultats obtenus aucune indication précise.

Nous avons donc l'intention, comptant sur la bonne volonté de nos collaborateurs, de reprendre dans la prochaine campagne, les essais entrepris l'année dernière.

> Le Professeur départemental d'agriculture, Paul Alexandre.

Champ de démonstration de M. Michon, à Crépy, sur onze variétés de pommes de terre, récolte 1893.

VARIÉTÉS	l are 1,2 tubercules entiers	l are 1,2 tubercules coupées	Rendement à l'hectare tubercules entiers	Rendement à l'hectare tuber cules coupées	Fécule p. 0/0 analyse de M. Girard	Fécule à l'hectare tuberoules entiers	Fécule à l'hectare tubercules coupés
-	-	_	-	-	_	- k.	-
Géante bleue Athènes. Aspasia Viola Relativement hâtive. Simsom Relativement hâtive. Hannibal Relativement hâtive. Gloria Amylum Prétiosa Cœsar Imperator	280 275 260 230 230 240 210 235 260 290 245	260 495 230 130 160 240 470 460 260 440 200	48.660 48.330 47.330 45.300 45.300 44.000 44.000 45.660 47.330 49.330 44.330	47.330 43.000 45.300 8.600 40.660 44.000 44.330 40.660 9.330 43.300	47.5 49.4 45 44.7 20.7 48.6 49.4 49.7 48.4 46.2 17.8	3.265 3.556 2.600 2.250 3.165 2.605 2.715 3.085 3.490 3.430 2.550	3.032 2.522 2.295 4.264 2.205 2.605 2.400 2.410 4.960 4.510 2.370

Observations. — La plantation a été faite vers le 10 avril et l'arrachage a eu lieu après le 20 octobre. Toutes les variétés étaient arrivées à maturité. Cette maturité a peut-être été forcée par suite de l'extrême sécheresse dont nous avons été particulièrement victime, puisqu'il n'est jamais tombé assez d'eau pour mouiller la racine. Nous n'avons eu des pluies un peu sérieuses que vers la fin de septembre : il était trop tard.

La plantation a été faite dans du sable argileux avec 1/2 fumure au fumier, 500 kilog. de superphosphate à l'hectare, 200 kilog. de nitrate de soude, 200 kilog. de sulfate de potasse et 500 kilog. de sang desséché comme complément de fumure organique. Il va sans dire que le manque d'eau a empêché les engrais d'agir.

Les résultats sont bien mauvais sous tous les rapports, à cause de la sécheresse, aussi, n'ont-ils rien de concluant.

La récolte de pomme de terre en général a été très mauvaise; il n'est jamais tombé assez d'eau pour mouiller complètement la butte faite au pied du tubercule. Nous n'avons pas été mieux partagés en betteraves dans le rayon de Crépy.

Les tubercules coupés ont poussé en partie dans le sol, chose qui n'arrive pas d'une façon aussi générale les autres années. La comparaison entre les tubercules coupés et ceux entiers ne peut donc être faite cette année.

Champ de démonstration de M. Mancheron, à Pont-Sainte-Maxence.

P	OMMES DE TERRE	superficie cultivée.	RENDEMENT en poids.	RENDEMENT en poids par hectare.	récule anhydre pour 100.	RENDEMENT en fécule par hectare.
	-	-	kilog.	kilog.	p. 0/0.	kilog.
		ares.	KH0g.	Ellog.	p. 0/0.	Knog.
1.	Impérator	4.68	470	28 000	18.50	4.480
2.	Athènes	2.40	510	25.000	43.50	2.375
3.	Simson	2.52	430	17.000	20.80	3.536
4.	Annibal	2.52	500	20.000	20 »»	4.000
	Pretiosa	2.17	450	24.000	18 »»	3.780
	Amylum	2.17	410	19 000	20 »»	3.800
	Viola	2.17	300	14 600	49 »»	2.600
	Gloria	3.08	390	43.000	21 »»	2.730
	Bleue-riesen	4.39	275	49.800	18 »»	3.564
10.	Aspasia	4.64	395	24.600	17 »»	4.182
11.	César	4.60	390	24.000	46 »»	3.840

Champ de démonstration de M. Moral, à Ourscamp.

La levée a été bonne, et la végétation au début belle, mais avec la sécheresse les plants se sont étiolés et ont eu beaucoup à souffrir des ravages des vers blancs. On pourra juger par le compte-rendu des résultats que les rendements ont laissé beaucoup à désirer.

	POMMES DE TERRE	rendement en poids à l'hectare.	récule anhydre pour 100.	rendement en fécule à l'hectare.
		' kilog.	p. 0/0	kilog.
4.	Géante bleue	12.970	17.4 *	2.256
2.	Athènes	18.460	17.4	3.212
3.	Aspasia	15.760	17.4	2.749
4.	Viola	40.500	21 »*	2.205
	Simson	42.400	20.4*	2.529
6.	Annibal	44.265	20.8	2.967
7.	Gloria	42.433	21 »	2.547
8.	Amylum	10.400	20 »	2.080
9.	Pretiosa	8.970	17 »	4.576
10.	César	16 265	18 »	2.960
	Imperator	44.300	17.2	4.843

^{*} Indique les espèces les plus attaquées par le ver blanc.

Je n'ai pas cru devoir donner un chiffre pour la partie plantée en tubercules coupés; la différence de rendement étant insignifiante.

Champ de démonstration, en 1893, de M. Orens, à Ressons-sur-Matz.

POMMES DE TERRE	RENDEMENT en poids à l'hectare.	récule anhydre pour 100.	RENDEMENT en fécule par hectare.
Géante bleue	29.500 kil.	à 45.8	4.661 kil.
Athènes	33.000	49.6	6 468
Aspasia	28.000	48	5.000
Viola	21.000	24	4.400
Simson	27.000	20	5.400
Hannibal	23.500	20	4.70)
Gloria	21.000	20.2	4.240
Amylum	24.000	49.4	4.650
Preliosa	27.000	49.2	5.480
César	27.000	44.8	3.996
Imperator (nut) a manqué à la levée.			

Tout le champ avait reçu, avant la plantation : à l'hectare, 450 kil. superphosphate, 75 kil. nitrate de soude et 75 kil. sulfate de potasse; et en couverture, avant le buttage : 75 kil. nitrate de soude, et 75 kil. sulfate de potasse. Les plants étaient espacés de 50 sur 60.

Ordre du jour de la Séance du Mardi 10 Avril 1894.

- 1° Lecture du procès-verbal;
- 2° Dépouillement de la correspondance;
- 3º Proclamation des nouveaux Membres;
- 4º Organisation du Concours de Nanteuil;
- 5° De l'autorisation pour les cultivateurs de détruire en tous temps les animaux nuisibles : corbeaux, pies, etc.



MON ALBARET O. S. O. M.A. &

VEUVE ALBARET & G. LEFEBVRE, SUCCESSEURS

Machines à Battre fixes et portatives. — Machines à Vapeur fixes, locomobiles et demi-fixes.

MACHINES AGRICOLES

Ateliers de Construction et Administration à Liancourt-Rantigny (Oise),
Magasin et Bureau à Paris, 9, rue du Louvre (près la Bourse du Commerce),

221 Médailles d'Or

191 Médailles d'Argent — 18 Diplômes d'Honneur et d'Excellence.

MACHINES A VAPEUR FIXES GÉNÉRATEURS DE TOUS SYSTÈMES MACHINES A VAPEUR LOCOMOBILES, DEMI-FIXE CHAUDIÈRES TIMBRÉES A 7 KILOS MACHINES A VAPEUR VERTICALES CHAUDIÈRES A BOUILLEURS CROISÉS MACHINES A BATTRE PORTATIVES DE TOUTES FORCES MACHINES A BATTRE FIXES POUR GRANDES, MOYENNES ET PETITES EXPLOITATIONS MANEGES FIXES, DEMI-FIXES ET PORTATIFS MACHINES A BATTRE SPÉCIALES POUR LE MIDI DE LA FRANCE MOULINS ET CONCASSEURS — BRISE-TOURTEAUX HACHE-MAIS ET FOURRAGES A ÉLÉVATEUR POUR L'ENSILAGE LAVEURS - COUPE-RACINES - ÉGRENOIRS DE MAIS MOISSONNEUSES SIMPLES, COMBINÉES ET LIEUSES FAUCHEUSES AVEC MOUVEMENT DE PIQUAGE, A 1 ET 2 CHEVAUX RATEAUX - FANEUSES - SEMOIRS EN LIGNES PERFECTIONNÉS HACHE-PAILLE DE TOUTES FORCES - COUPE-RACINES PRESSES A FOURRAGE CONTINU, A HAUTE DENSITE

INSTRUMENTS DE PESAGE

Ponts à Bascules. — Bascules romaines et au dixième. Bascules spéciales pour le pesage des Bestiaux.

Envoi franco, sur demande, des Catalogues illustrés.

TABLE DES MATIÈRES

DU 196° NUMÉRO DU BULLETIN

	Pages
Liste des Membres de la Société	4
Procès-verbal de la Séance du 9 Janvier 1894	9
Répression du Vagabondage (Lettre de M. Martin, président,	
à M. le Préfet)	41
Les Distilleries agricoles	12
Lettre du Ministre de l'Instruction publique à M. Martin	14
Compte des Recettes et Dépenses de l'année 1893	15
Budget des Recettes et Dépenses de l'année 1894	15
Revue par X. Lefebvre de la Fargue	46
Culture de la Pomme de terre	20
Ordre du jour de la Séance du 10 Avril 1894	23